

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !



PB-PP |
BELGIE(N)-BELGIQUE
1/3380

Mai / Juin 2017

Bimestriel N° 200 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: G. Ralet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Inauguration du potager Timmermans

C'est sous un soleil d'été qu'a été inaugurée, ce samedi 10 juin, l'initiative citoyenne de potager "Incroyable Comestible" au parc Timmermans. Grâce à la persévérance des riverains participants et à la bonne volonté des services communaux, le projet a pu voir le jour en un temps record, et c'est d'ores et déjà un franc succès !

Les habitants sont venus en nombre ce samedi pour profiter des animations, des rencontres et du drink en présence de notre Bourgmestre M. Maingain et de ses Échevins: M. Bott, M. Jacquemyns, M. Matgen et M. Thayer.

Les bacs sont déjà bien verts et plusieurs légumes ont pu être récoltés. À cette occasion, les initiateurs du projet ont réalisé un fascicule de recettes réalisable avec des plantes aromatiques disponibles dans le potager et illustré avec soin par des aquarelles. Ce fascicule est disponible pour la modique somme de 3€ et l'ensemble des bénéficiaires servira au fonctionnement du potager (achat de graines, petits matériels ...). Si vous souhaitez vous le procurer, n'hésitez plus et contactez-nous par courriel via woluintertquartiers@hotmail.com

Pour vous donner un avant-goût, vous trouverez dans ce bulletin une recette extraite du fascicule.

Nicolas Moulin, Coordinateur.



Des abréviations aux règlements urbanistiques

CoBAT, PRDD, PRAS, RRU ... les règles urbanistiques bruxelloises se résument souvent en un tas d'abréviations que seuls les initiés peuvent déchiffrer et comprendre. Pourtant, nous sommes dans une période charnière, car la plupart de ces plans ont été modifiés il y a peu ou sont en cours de modification. En effet, le PRAS a fait place au PRAS démographique en 2014, le PRDD, nouvelle mouture du PRD, est déjà passé à l'enquête publique tandis que les modifications du CoBAT sont en discussion au sein du gouvernement. Sans rentrer dans les détails des nombreuses modifications actées ou possibles dans ces différents plans, il nous semble essentiel de faire le point sur l'utilité et le rôle de ces derniers ainsi que leurs articulations entre eux.

Tout d'abord, il faut rappeler que les réglementations urbanistiques sont régionalisées en Belgique et que l'ensemble des explications qui vont être développées dans cet article ne s'applique que pour la Région de Bruxelles-Capitale et pas pour la Flandre ou la Wallonie.

CoBAT : le cadre juridique

Le Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire, abrégé CoBAT, est le socle juridique de la réglementation urbanistique bruxelloise. C'est ce texte qui instaure et donne une légitimité légale à tous les autres règlements urbanistiques. De plus, il instaure toute une série de règles appliquées à l'ensemble de la région, comme les modalités de tenue d'enquête publique, les procédures d'expropriation, les procédures de classement ou mise sur liste de sauvegarde de patrimoines ...

C'est en quelque sorte, la colonne vertébrale de l'urbanisme bruxellois.



Règlements urbanistiques

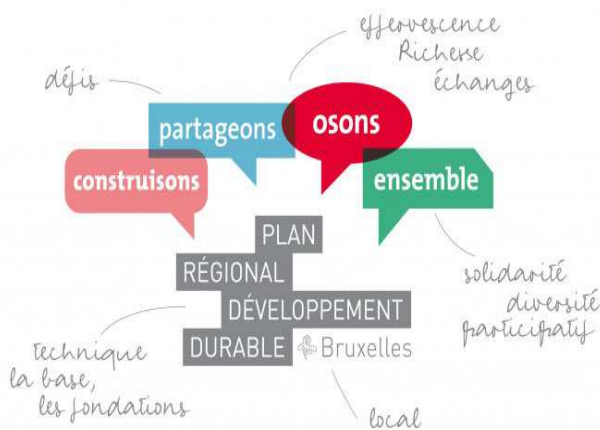
Le CoBAT instaure donc une série de règlements, ces derniers sont eux-mêmes subdivisés en trois catégories et chacune de ces catégories a un pendant régional et communal.

A) Les Plans Stratégiques:

Les plans stratégiques, comme leur nom l'indique, servent à définir et à développer une stratégie en fonction des objectifs à atteindre. Cette stratégie et les grandes orientations qu'elle définit sont les principes de base devant accompagner toute réflexion urbanistique. Mais ces plans n'ont pas force de loi, il est donc tout à fait possible de faire un projet allant à l'encontre des stratégies définies par ces plans.

Il en existe plusieurs, mais les deux principaux sont :

- Le Plan Régional de Développement, couramment appelé PRD, dont la nouvelle mouture a fait l'objet d'une enquête publique ce début d'année (voir le site de WIQ pour notre avis détaillé). Lors de cette modification, le PRD en a profité pour devenir "durable" et est donc communément abrégé PRDD.



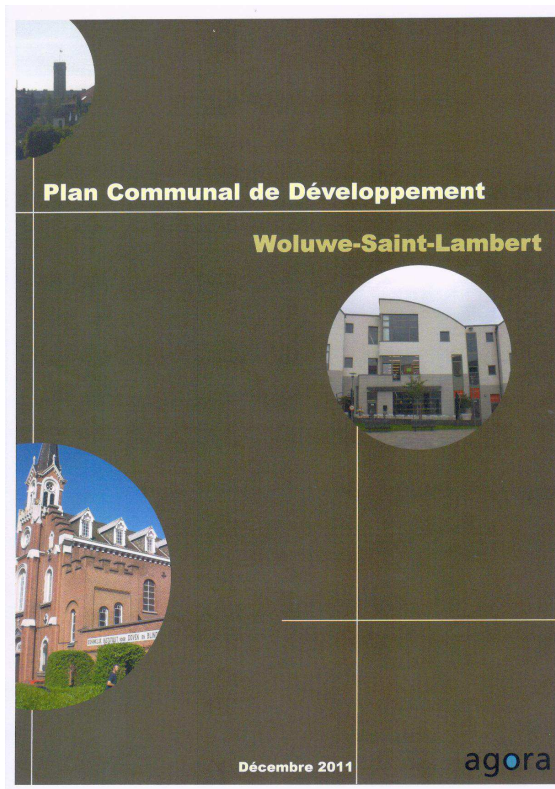
- Le second plan stratégique que nous allons développer est le Plan Communal de Développement. Comme son nom l'indique c'est le pendant du PRD mais, à l'échelle d'une commune. En effet, si le PRD se limite à une vision stratégique large et à l'échelle régionale, le PCD (abréviation du Plan Communal de Développement) va se concentrer uniquement sur le territoire de la commune concernée. Ces derniers sont bien entendu pilotés par les autorités communales même s'il doit être approuvé par le gouvernement régional. Actuellement et à notre connaissance, 8 communes disposent d'un PCD avalisé par la Région dont celui de Woluwe-Saint-Lambert qui a été publié en 2012 et approuvé en 2015 par le gouvernement régional.

B) Les Plans d'Affectation

Les plans d'affectation définissent et inscrivent dans l'espace les fonctions que peuvent accueillir les parcelles. Ils prennent donc la forme de plans, accompagnée de prescriptions permettant de connaître les fonctions qui sont autorisées ou non suivant l'endroit où l'on se trouve sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Comme pour les autres règlements, il existe deux types de plans d'affectation.

- Le Plan Régional d'Affectation du Sol

Le Plan Régional d'Affectation du Sol, couramment appelé PRAS définit sur l'ensemble de la région les fonctions possibles suivant l'en-



droit où l'on se trouve. Les fonctions admises sont reprises dans des prescriptions. Il existe plus de 20 types de zones différentes allant de la zone d'habitation à la zone d'industrie urbaine ou à la zone de parc. Contrairement aux Plans Stratégiques, le PRAS à valeur réglementaire c.-à-d. que toute délivrance de permis doit lui être conforme, on ne peut pas y déroger.

Le Plan Régional d'Affectation du Sol a été modifié en 2014 pour devenir le PRAS démographique afin de permettre plus facilement de créer des logements dans certaines zones pour prévoir le futur boom démographique annoncé.



Extrait du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

- Les Plans Particuliers d'Affectation du Sol

Les Plans Particuliers d'Affectation du Sol, abrégés PPAS, permettent de préciser ou de compléter le PRAS sur une zone géographique bien définie. Par exemple, un PPAS pourrait imposer au sein d'une zone constructible des emplacements de bâtiment ainsi que des gabarits maximums.

Les PPAS sont élaborés par les communes, la Région ou des auteurs agréés comme bureaux d'études.

Ils ont valeur réglementaire, mais il est possible d'y déroger à l'exception de données essentielles comme l'affectation du sol.

Le territoire de Woluwe-Saint-Lambert compte une vingtaine de PPAS et PPA (ancêtre du PPAS) dont le PPAS n°60 ter qui couvre une partie du Val d'Or.

C) Les règlements d'urbanisme

Les règlements d'urbanisme contiennent les règles applicables non plus aux zones géographiques, mais aux bâtiments, leurs abords, ainsi que l'aménagement de l'espace public. Ils détermineront, par exemple, la hauteur maximum d'un bâtiment en fonction de son environnement, les matériaux qui peuvent être utilisés ou l'obligation de construire une citerne d'eau pluviale pour les nouvelles constructions.

- Le Règlement Régional d'Urbanisme

Le Règlement Régional d'Urbanisme, appelé RRU, veille aux caractéristiques des bâtiments et de leurs abords sur l'ensemble du territoire régional. Il est possible d'y déroger avec l'accord du Fonctionnaire délégué ou de la Commission de Concertation selon les cas de figure. Certaines demandes de dérogation entraîneront d'office la tenue d'une enquête publique.



Extrait du Plan Particulier d'Affectation du Sol 14bis (PPAS)

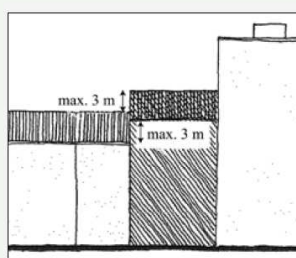


Fig. 8A : projet conforme : la façade avant et la toiture ne dépassent pas de plus de 3 mètres le profil mitoyen le plus bas et ne dépassent pas le profil mitoyen le plus haut.

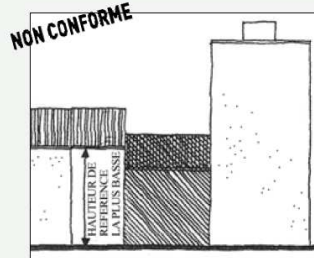


Fig. 8B : projet non conforme : la hauteur de la façade avant est inférieure à la hauteur de référence la plus basse.

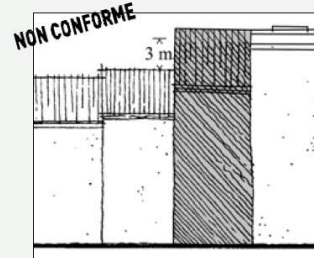


Fig. 8C : projet non conforme : la façade avant et la toiture dépassent de plus de 3 mètres le profil mitoyen le plus bas, sans pour autant dépasser le profil mitoyen le plus haut.

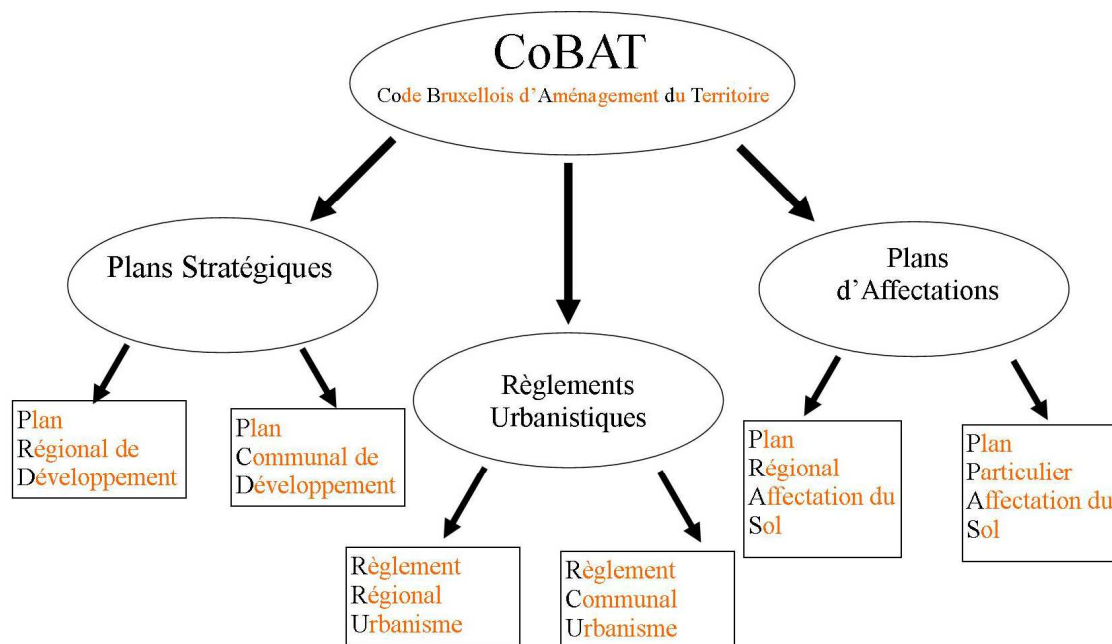
- Le Règlement Communal d'Urbanisme

Le Règlement Communal d'Urbanisme, abrégé RCU, permet aux communes de préciser les dispositions du RRU. Néanmoins, il ne peut pas s'y soustraire ou le contredire.

En conclusion, il existe un cadre juridique qui définit l'ensemble des "outils" urbanistiques en RBC, ce cadre est le CoBAT. De ce dernier découlent une série de plans et règlements, les plans stratégiques qui définissent la vision à long terme du développement urbanistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Les plans d'affectation, permettent ou non une série de fonctions sur des aires géographiques données et les règlements d'urbanisme qui imposent des caractéristiques précises aux bâtiments, leurs abords et aux espaces publics. L'ensemble de ces plans existe en deux pendants, l'un à l'échelle Régionale et l'autre à une échelle locale, voire communale.

Pour plus d'informations sur les plans, prescriptions, fonctions, caractéristiques ... nous vous invitons à consulter le site de l'urbanisme régional <http://www.urbanisme.irisnet.be> et la plateforme géographique de la RBC <http://www.mybrugis.irisnet.be> ou à nous contacter par courriel.

Nicolas Moulin, Coordinateur.



Le retour des vacances ... Et des avions

Avec le retour des températures estivales nous aimons retrouver nos jardins et un peu de fraîcheur. Malheureusement, ouvrir les fenêtres ou profiter de ses espaces extérieurs est souvent synonyme de nuisances sonores principalement dues aux avions.

Même si les changements tardent à arriver et à se faire ressentir, sachez que les Comités de Quartiers sont loin d'être restés inactifs. Notamment en se joignant à divers groupements citoyens et avec, par exemple, la campagne « STOP discrimination » dont vous avez dû voir fleurir des affiches dans vos quartiers.

Les autorités communales ont aussi réagi, notamment par une récente motion adoptée par le Collège au mois de mars.

Néanmoins, nous avons toujours besoin de vous ! En effet, afin d'appuyer nos propos, il faut signaler les nuisances que vous subissez.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site de la médiation de l'aéroport de Zaventem dans l'onglet « formulaire » ou directement par cette adresse :

https://www.mobilit.fgov.be/applications/internet/easywebforms.nsf/AirportMediation_fr_1.xsp

Nicolas Moulin, Coordinateur.



Raviolis à la bourrache et beurre saugé

Ingrédients:

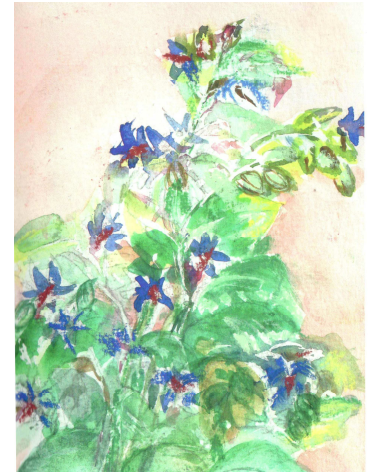
- Pour la pâte: 200 gr de farine
2 œufs + 1 jaune
1 càc d'huile d'olive
1 pincée de sel
- Pour la farce : 250 gr de feuilles de bourrache
200 gr de ricotta
Sel et poivre
- Pour la sauce : 1 brin de sauge et 15 g de beurre

Marche à suivre:

- 1) Mélanger tous les ingrédients pour faire la pâte; elle doit être homogène sans coller aux doigts (à ajuster avec de l'eau ou de la farine). Laisser reposer au moins 2 heures.
- 2) Laver abondamment les feuilles de bourrache et enlever les plus grosses côtes. Les plonger dans de l'eau salée en ébullition pendant 1 minute.
- 3) Une fois refroidies, presser fortement les feuilles de bourraches blanchies pour en extraire un maximum d'eau puis les hacher finement.
- 4) Incorporer la ricotta et assaisonner à votre goût.
- 5) Former les raviolis avec une pâte la plus fine possible et les conserver au frais.
- 6) Dans une poêle, faire fondre le beurre et y infuser la sauge.
- 7) Cuire les raviolis à l'eau salée pendant 2 à 3 minutes, les égoutter rapidement et les passer quelques secondes dans la poêle. Servir immédiatement.

Bon appétit !

Béatrix Tilquin et Carla Goffi, pour les Comités du Haut Woluwe



BOURRACHE
Borago officinalis - Famille botanique : boraginacées

La bourrache est une plante assez connue pour ses petites fleurs bleues qui ont la particularité surprenante d'être iodées.

Illustration par Carla Goffi et Katarina Cavanna

Mobilité en Région Bruxelles-Capitale, quel projet ?

Nous ne vous apprendrons rien en vous annonçant que la mobilité est un enjeu majeur du futur développement de la Région de Bruxelles-Capitale, autant pour garantir sa viabilité économique, mais aussi pour garantir un environnement sain et agréable à tous les Bruxellois et usagers de la ville.

La Région planche, actuellement, sur une vision plus élaborée de sa mobilité, mais où en sont ses réflexions et par quel processus cette vision va-t-elle être construite ?



bruxellesmobilité
mobiëlbrusselI BRU
I BRU

Couverture du Plan Iris II; plan stratégique régional pour la mobilité de 2010 à 2020.

Un Plan Stratégique de Mobilité ?

C'est avec la quasi-suppression du volet mobilité du PRDD, que nous apprenons que la Région travaillait sur un nouveau plan stratégique de mobilité, le Plan Régional de Mobilité (PRM).

Ce plan, héritier du plan IRIS II, se veut plus concret et plus précis et devrait établir une vision stratégique pour 10 ans, soit de 2018 à 2028. Mais il se penchera aussi sur une vision à plus long terme afin d'anticiper les évolutions de notre mobilité (changements d'habitudes, nouvelles technologies numériques, nouveaux moyens de déplacement ...).

Élaboration

Tout d'abord, il fallait donner une valeur réglementaire à ce plan, c.-à-d. l'inscrire dans un texte de loi afin qu'il soit reconnu et ait un statut légal. C'est chose faite le 26 juillet 2013, lorsque la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'ordonnance qui instaure le PRM. C'est également dans cette ordonnance que sont décidées les procédures d'élaboration et de modification d'un plan.

On y apprend, par exemple, qu'au début de l'élaboration, la Région doit consulter les communes et qu'en parallèle du PRM la Région doit aussi élaborer un rapport d'incidences environnementales ou encore que le plan sera soumis à l'enquête publique pour une durée de 60 jours.

Mais au-delà des procédures officielles, la Région a décidé de faire de ce plan un processus participatif par un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, associations, secteur privé, secteur public, chercheurs...), mais aussi avec les habitants et / ou utilisateurs de Bruxelles, c'est le projet "Good Move"

Good Move

C'est le 20 avril 2017 que Wolu-Inter-Quartiers et l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité bruxelloise se sont rendus aux Halles Saint-Gery pour une multitude de workshops dédiés à quatre grandes orientations que sont le quartier, les réseaux, les services et les choix. Ces groupes de travail ont été l'occasion d'échanges, de dialogues et de création de liens qui ont posé les bases d'une démarche de co-élaboration du plan avec les différents acteurs concernés. Mais ce n'est qu'une première étape d'un travail de longue haleine qui, nous l'espérons, sera mené avec un maximum de collaboration et d'écoute de la part des autorités régionales.



Forum Good Move du 20 avril 2017;
Workshop « Good Service »



Et votre avis ? Good Move By Citizen !

En attendant, nous ne sommes pas les seuls à pouvoir participer à une réflexion autour de la mobilité bruxelloise. En effet toute personne concernées peut par un site internet dédié faire part d'idées, de propositions autour de la mobilité régionale. Nous vous invitons donc à vous rendre sur le site de Good Move By Citizen (<http://www.goodmovebycitizens.brussels/>) afin d'ajouter vos idées, ou de voter pour d'autres afin d'offrir à notre belle région une meilleure mobilité pour demain !

Nicolas Moulin, coordinateur.

ValueBugs : les insectes à notre service !

Projet de recherche participative

Nourrir des larves d'insectes...

L'idée est très simple : élever des larves d'insectes et les utiliser pour réduire les déchets organiques ménagers, chez soi, sur son lieu de travail, à l'école. Les larves vont mener à bien cette première mission avec une voracité qui vous étonnera. Une deuxième mission les attend ensuite, encore plus importante...

... qui nourriront les animaux

Ces larves, bien nourries, serviront à leur tour de nourriture superprotéinée aux animaux de compagnie ou d'élevage. Les insectes ont l'incroyable capacité de produire bien plus de protéines que le boeuf ou le poulet, en libérant bien moins de gaz à effet de serre. Vous avez des poules pondeuses, des chiens, des chats, des oiseaux, des poissons ? Ils raffolent de ce complément alimentaire écologique et gratuit ! Vous êtes propriétaire d'un système aquaponique ? Rendez-le plus autonome et écologique en achetant moins d'aliments artificiels importés !



La mouche soldat noire, au rapport !

L'insecte sélectionné, notre champion, est la sympathique et inoffensive mouche soldat noire (*Hermetia illucens*), issue d'Amérique, et qui vit maintenant pacifiquement sur tous les continents. Ses larves ont un gros appétit et mangent de tout, produisant de grandes quantités de protéines et de lipides de qualité. On les élève dans une boîte, qu'on remplit des déchets de cuisine. Ces larves ont la bonne habitude de se récolter toute seule : une fois rassasiées, elles quittent par une sortie aménagée la boîte d'élevage pour terminer leur développement, et il n'y a plus qu'à les récupérer !

Une recherche participative

ValueBugs est un projet de recherche participative que nous soumettons à l'appel Co-create d'Innoviris et dont les principaux chercheurs de terrain sont les citoyens. En effet, l'élevage à petite échelle et distribué de larves de mouches soldats noires est encore inconnu dans nos régions. Comment élever ces larves chez soi facilement ? Peut-on les élever à l'intérieur ? Un tel élevage à l'extérieur peut-il survivre à nos hivers ? Quelle quantité de nourriture leur donner ? Comment faire pondre des oeufs aux mouches adultes pour être autonome ? Comment nourrit-on nos animaux avec les larves ? Autant de questions dont nous vous proposons de chercher les réponses tous ensemble, sur le terrain, dans une recherche participative et collective, où citoyens, associatifs et académiques avancent ensemble. ValueBugs, c'est l'opportunité de s'approprier des savoirs et de développer une compétence collective innovante, de créer du lien et de l'autonomie en participant à la sécurité alimentaire de demain.

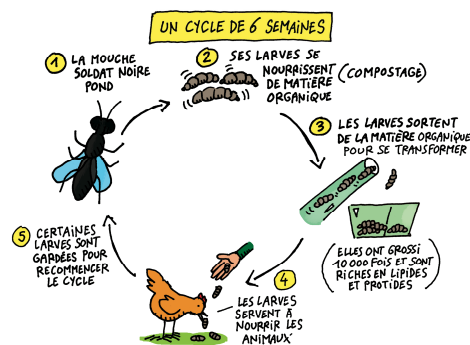
... alors, vous participez avec nous ?

Plus nous serons de chercheurs de terrain, plus nous serons capables de créer un système local de production d'insectes « clés en main » accessible à tous et en harmonie avec la nature et notre environnement urbain. Les interrogations, les compétences, les contraintes de chacun(e) seront reflétées dans cette recherche passionnante. Chacun(e), individuel ou collectif, est bienvenu !

Intéressé(e)(s) ? Faites-le nous savoir, en contactant le

coordinateur du projet ValueBugs, Etienne Toffin :

email : etoffin@ulb.ac.be téléphone : 0483 06 10 21



Cycle de la mouche soldat noire (*Hermetia illucens*)

C'est bientôt la fête à Hof-Ten-Berg !

Le samedi 1er juillet, le quartier Hof-ten-Berg enfilera ses habits de lumière pour faire la fiesta. De 10 à 18h, l'avenue Wolvens et ses environs proposeront un programme d'animations récréatives diverses pour toute la famille, composé par Wolu Jeunes et le PCS HTB, en collaboration avec Wolu-Services, L'Habitation Moderne, JJJY/Fonds sportif, le comité de quartier, le comité des habitants et l'aide précieuse, comme chaque année, d'une poignée de riverains bénévoles.

Cette fois-ci, c'est la ferme urbaine, située à quelques pas de là, qui servira de fil rouge à cette organisation. Toute une série d'animations graviteront en effet autour de ce thème : dégustation et vente de produits de la ferme, préparations culinaires à base de ceux-ci, exposition sur les activités qui peuvent être développées au sein d'une ferme urbaine, présentation d'un atelier « compost », animaux,... Quelques navettes en tracteur sont par ailleurs prévues, dans l'après-midi, pour amener le public à la découverte de la ferme.

À l'image des années précédentes, le site proposera son lot d'activités ludiques (châteaux gonflables, taureaux mécanique et gonflable, module multi-jeux,...) grâce auxquelles les plus jeunes pourront passer de bons moments d'amusement. Balades à dos de poney, stands de grimages et de sculptures de ballons seront aussi au programme. D'autres ballons seront aussi à la fête, côté sport, avec un tournoi de mini-foot et un autre de street-basket tandis que les boulistes du dimanche, fidèles des rendez-vous que leur fixent, toutes les semaines, « Les Triplettes dans la Ville », se retrouveront, pour une fois, autour des pistes un samedi !

La musique sera bien sûr omniprésente. L'équipe de Dynamic One, la web-radio de Wolu Jeunes, animera le podium et plusieurs concerts sont prévus. On pourra ainsi applaudir les groupes Zyriab (musique andalouse, orientale et classique), Yakamoz (musique du monde, orientale et anatolienne) et les prestations des membres de l'ancien Collectif HTB (KLD, J-Dogg et Zela). Tout le monde trouvera bien sûr aussi de quoi se restaurer et se désaltérer sur place pendant toute la journée.

Et dans la continuité de la fête se tiendra, dès 19h, le « Bal des Voisins », une idée de l'échevin Éric Bott. Ce sont les DJ's de Dynamic One qui assureront la première partie avant de céder la place au chanteur et guitariste breton Gérard Jaffrès, accompagné de ses musiciens. Grâce à une prestation bien fournie en mélodies entraînantes, puisées dans les répertoires les plus variés, cet artiste attachant promet de mettre une ambiance de folie et d'attirer tout le monde sur la piste de danse. La soirée se terminera sur le coup de 23h.

Les gourmands ne seront pas oubliés puisque qu'un grand barbecue est prévu, précédé de l'apéro à partir de 18h30. Brochettes diverses, saucisses, merguez, spare-ribs, frites, pommes de terre en chemise, salades variées,... devraient permettre de calmer petites et grandes faims, pour seulement 8 € ! Attention, uniquement sur réservation préalable par courriel (info@wolu-jeunes.be) ou par téléphone (02 732 28 37)



Le programme

- 10h Les Triplettes dans la ville (pétanque)
- 11h30 Début des animations (jusque 18h)
- 12h30 Concert de Zyriab
- 14h Début du tournoi de mini-foot
- 15h Début du tournoi de street-basket
- 15h Concert de Yakamoz
- 17h15 Concert de KLD, J-Dogg et Zela
- 18h30 Apéritif offert
- 19h Barbecue en musique
- 21h Concert de Gérard Jaffrès

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : Nicolas Moulin, coordinateur : Tél.: 02 762 39 44

Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 € / an, selon ...**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

